



# ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

## PROCÈS-VERBAL N° 11

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 10) — *Loi sur l'alphabétisation des adultes/The Adult Literacy Act*;

(M<sup>me</sup> la ministre MCGIFFORD)

(N° 208) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*.

(M<sup>me</sup> ROWAT)

Présentation et lecture de pétitions :

M<sup>me</sup> TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre chargé de l'application de la *Loi sur la réglementation des alcools* à envisager de permettre aux propriétaires de Headingly Foods de vendre des boissons alcoolisées dans leur commerce, mesure qui appuierait les petites entreprises et contribuerait à la prospérité des collectivités rurales du Manitoba. (B. Rosentreter, T. Wood, S. Hornby et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de ne pas éliminer ces postes de notre communauté (Neepawa) et d'utiliser la technologie (c'est-à-dire le bureau auxiliaire des Services de gestion foncière situé à Dauphin au Manitoba) afin de les garder là où ils sont. (M. Fehr-Sinclair, B. McLachlan, B. McLachlan et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager d'appuyer le slogan « Le Manitoba, province accueillante » plutôt que « Vibrant d'énergie » et d'exhorter le premier ministre et son caucus NPD à rendre public le coût total lié à la création et à la promotion du nouveau slogan « Vibrant d'énergie ». (E. Cachero, O. Cachero, J. Gutierrez et autres)

M. le ministre CHOMIAK dépose :

une copie des *Règlements du Manitoba* 146/2005 à 217/2006 enregistrés en application de la *Loi sur les textes réglementaires*;

(Document parlementaire n° 5)

le rapport et les recommandations du Comité chargé de la rémunération des juges datés du 20 juin 2006.  
(Document parlementaire n° 6)

---

Pendant la période des questions orales, le président intervient lors d'un rappel au *Règlement* et demande au député d'Inkster, qui a utilisé le terme « coward », de se rétracter.

M. LAMOUREUX se rétracte.

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> ROWAT ainsi que MM. JENNISSEN, SCHULER, NEVAKSHONOFF et GERRARD font des déclarations de député.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> BRICK voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la cinquième session de la trente-huitième législature du Manitoba.

Le débat se poursuit.

MM. FAURSCHOU, JENNISSEN, LAMOUREUX (avec le consentement de l'Assemblée) et GOERTZEN ainsi que M. le *premier ministre* DOER interviennent. La motion principale, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

**POUR**

AGLUGUB  
ALLAN  
ALTEMEYER  
ASHTON  
BJORNSON  
BRICK  
CALDWELL  
CHOMIAK  
DEWAR  
DOER  
IRVIN-ROSS  
JENNISSEN  
JHA  
KORZENIOWSKI  
LATHLIN  
LEMIEUX  
MACKINTOSH

MALOWAY  
MARTINDALE  
MCGIFFORD  
NEVAKSHONOFF  
OSWALD  
REID  
ROBINSON  
RONDEAU  
SALE  
SANTOS  
SCHELLENBERG  
SELINGER  
SMITH  
STRUTHERS  
SWAN  
WOWCHUK..... 33

**CONTRE**

CULLEN  
CUMMINGS  
DERKACH  
DRIEDGER  
DYCK  
EICHLER  
FAURSCHOU  
GERRARD  
GOERTZEN  
HAWRANIK

LAMOUREUX  
MAGUIRE  
MCFADYEN  
MITCHELSON  
PENNER  
REIMER  
ROWAT  
SCHULER  
STEFANSON  
TAILLIEU.....20

---

La séance est levée à 16 h 37, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George HICKES